

Bureau pour les droits des personnes en situation de handicap

Rapport annuel 2023



Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
Service de l'action sociale
Bureau pour les droits des personnes en situation de handicap

Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Kultur
Dienststelle für Sozialwesen
Büro für die Rechte von Menschen mit Behinderungen

Qui sommes-nous?

Un nouveau Bureau pour l'inclusion des personnes en situation de handicap

Le **Bureau pour les droits des personnes en situation de handicap** (BPSH) a été créé lors de la révision de Loi sur les droits et l'inclusion des personnes en situation de handicap (LDIPH) et son ordonnance d'exécution (ODIPH). La LDIPH et l'ODIPH sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2022. La LDIPH promeut l'égalité des droits des personnes en situation de handicap. Elle vise leur inclusion dans tous les champs de la société.



Cadres légaux relatifs au handicap

- 31 janvier 1991 Loi sur l'intégration des personnes handicapées (LIPH)
- 1^{er} janvier 2004 Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes en situation de handicap (LHand)
- 15 mai 2014 Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH)
- 1^{er} janvier 2022 Loi cantonale sur les droits et l'inclusion des personnes en situation de handicap (LDIPH) et son ordonnance d'exécution (ODIPH)

Nos tâches

- ➔ Coordonner la mise en œuvre de la LDIPH.
- ➔ Soutenir le canton, les communes, les institutions et les partenaires privés dans l'élaboration de plan de mesures.
- ➔ Entretien des contacts avec les associations et les personnes concernées.
- ➔ Établir un rapport sur nos activités.

Organisation du Bureau

Le **Bureau pour les droits des personnes en situation de handicap** (BPSH) fait partie de l'**Office de coordination pour les questions dans le domaine du handicap** (OCQH), lui-même intégré au **Service de l'action sociale** (SAS). Il dispose d'un poste à 100% réparti entre deux collaboratrices :

- **Madame Viviane Bérod Pinho**, responsable du Bureau pour les droits des personnes en situation de handicap à 80%, entrée en fonction au 1^{er} juin 2023 suite au départ de Madame Ledermann, première responsable du Bureau pour les droits des personnes en situation de handicap
- **Madame Priska Escher**, collaboratrice spécialisée au Bureau pour les droits des personnes en situation de handicap pour le Haut-Valais à 20%, entrée en fonction au 1^{er} octobre 2022

Le Bureau, un soutien pour la mise en œuvre de la LDIPH

Mettre en œuvre l'égalité des droits est une mission transversale non seulement par la variété des thématiques concernées (transports publics, formation scolaire et professionnelle, accessibilité, offres de loisirs, insertion professionnelle...), mais aussi par la répartition des responsabilités entre la Confédération, le Canton et les communes. Le Bureau pour les droits des personnes en situation de handicap développe des réseaux de collaborations à différents niveaux, afin de pouvoir remplir sa mission de conseil et de soutien.

Niveau national

Le Bureau collabore avec le **Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes en situation de handicap** (BFEH).

En 2023, les séances avec le BFEH ont porté en particulier sur les **Journées nationales d'action *Avenir inclusif*** et la thématique de l'**accessibilité numérique (e-accessibilité)**.

Niveau intercantonal

Le Bureau fait partie du « **groupe des délégués au handicap** », créé en 2022.

Il participe chaque année aux deux séances organisées et présidées par le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes en situation de handicap (BFEH). Ces rencontres permettent d'échanger sur les bonnes pratiques et les difficultés rencontrées par d'autres cantons et communes.

Le Bureau entretient également des contacts avec d'autres cantons, dont Zurich, Bâle, Berne, Fribourg et Neuchâtel.

Niveau cantonal

Depuis juin 2023, le Bureau a mené des entretiens exploratoires avec **15 acteurs** de l'administration cantonale ou d'autres organismes publics ou parapublics. Les données récoltées sont utilisées dans la conception d'une enquête destinée à l'administration cantonale.

Le Bureau s'est notamment entretenu avec : le Service de la culture, l'Office de l'égalité et de la famille, le Service parlementaire, Procap Haut-Valais, Procap Valais romand, l'AVIP, etc.

Le Bureau, un centre de conseils. Il a principalement été sollicité par des collaborateurs ou responsables de l'administration cantonale ou les services parapublics pour des conseils sur la réponse à donner à certains administrés en conformité avec la loi. Il a également été invité à participer à des groupes de travail. Les personnes concernées ou leurs proches se sont également adressées au bureau le plus fréquemment pour des renseignements généraux sur la défense de leurs droits et des renseignements sur les aides existant dans le canton.

Le Bureau a toutefois dû préciser qu'il ne se substitue ni aux services sociaux ni aux services juridiques.



Développer des liens avec les personnes en situation de handicap

Les relations avec les milieux associatifs et les personnes concernées sont un levier essentiel de l'action du Bureau pour les personnes en situation de handicap. Dans cette optique, des modes de collaboration sont à l'étude avec la Commission cantonale et Forum Handicap.

Commission cantonale

La LDIPH prévoit une Commission cantonale indépendante pour les personnes en situation de handicap.

Le Bureau a présenté en 2023 ses activités à la Commission ; il souhaite instaurer une collaboration privilégiée avec la Commission dont les membres comptent des personnes en situation de handicap.

forum handicap



En tant que faitière des associations actives dans le handicap en Valais, Forum Handicap est un interlocuteur privilégié du Bureau pour discuter des besoins des personnes en situation de handicap.

L'objectif du Bureau est de construire des collaborations régulières avec Forum Handicap et les associations non affiliées, notamment dans l'optique de définir un fonctionnement pour la consultation et/ou la participation des personnes concernées.



Des défis pour 2024

Le Bureau fait face à de nombreux défis afin de faire progresser l'inclusion des personnes en situation de handicap en Valais.

Les prochains projets sont notamment :

La réalisation concrète des journées nationales d'action du 15 mai au 15 juin 2024 en collaboration avec les partenaires.

Le Bureau participera pour le Valais aux manifestations d'ouverture et de clôture au niveau national à Zurich et Genève. Il organisera également une cérémonie de clôture dans le Haut-Valais pour remercier les partenaires d'action de tout le canton.

La réalisation d'un questionnaire à l'attention de l'administration cantonale.

Afin d'avoir une photographie de la situation actuelle et de cibler les soutiens dont l'administration a le plus besoin pour inclure les personnes en situation de handicap, le Bureau prévoit une enquête et un rapport sur les résultats de l'enquête pour fin 2024.

Le lancement d'un projet pilote sur l'e-accessibilité au Service de l'action sociale.

Dans une société qui se numérise toujours davantage, informations et prestations s'obtiennent de plus en plus via des sites ou des guichets virtuels. L'ODIPH pose cette e-accessibilité comme une exigence légale et définit les standards à atteindre.

Un assistant de communication engagé en emploi semi-protégé participe activement à la coordination de ce projet pilote.

Ce projet a été présenté au début 2024 à M. le conseiller d'État Mathias Reynard et les membres du groupe de travail nommé par le Conseil d'État, dont des représentants de l'entité de la Chancellerie d'État en charge de l'information (IVS), du Service numérique et du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC). Le déroulement du projet est prévu jusqu'au printemps 2025.

“



Jean Berthod,
assistant de
communication

Après mes études en communication, l'État du Valais m'a engagé en tant qu'assistant de communication dans le cadre d'un emploi semi-protégé. Cela me permet de développer mes compétences, en étant notamment impliqué dans la gestion du projet pilote e-accessibilité, tout en travaillant dans des conditions de travail aménagées et adaptées à ma paraplégie.

”



Promouvoir un avenir inclusif

Nous célébrons cette année les **10 ans de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes en situation de handicap (CDPH)**, ainsi que les **20 ans de la Loi sur l'égalité des personnes en situation de handicap (LHand)**.

Pour sensibiliser à l'égalité des droits des personnes en situation de handicap, des **Journées d'action** sous le slogan **Avenir inclusif** se déroulent du **15 mai au 15 juin 2024** dans toute la Suisse, y compris dans le canton du Valais.

Un appel à projet a été lancé le 19 septembre 2023 et **plus de 40 actions** répondant aux critères qualité ont pu être retenues.

Un **groupe de travail** réunissant des personnes en situation de handicap, des collaborateurs des institutions sociales et de l'État du Valais a été créé pour réaliser ce projet piloté par le Bureau pour les droits des personnes en situation de handicap. Le projet sera évalué sur le plan cantonal et sur le plan fédéral.

Une vidéo en français, sous-titrée et signée, a été réalisée en collaboration avec Canal9 à l'attention de tous les cantons romands. Elle est disponible sur la page en français Avenir inclusif du canton du Valais.



**ZUKUNFT INKLUSION
AVENIR INCLUSIF
FUTURO INCLUSIVO
FUTUR INCLUSIUN**



*Bastien Perruchoud,
agent d'exploitation
(Chalais)*

“
Mon rêve c'est d'être intégré à 100% dans la vie des entendants sans avoir besoin de faire trop d'efforts. J'aimerais pouvoir vivre comme les autres.
”



Calendrier des actions au complet disponible sur la page Avenir inclusif du canton du Valais, ainsi qu'au moyen du QR code.

